

# Le Canada et l'Afrique

CA1  
EA965  
C11  
#21, juil/84  
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E  
  
3 5036 01031323 0



LATEST ISSUE  
DERNIER  
NUMÉRO



A.J.E.C.  
Francophonie et informatique  
Un été mer et monde

Supplément :

*La femme au Canada*

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
OTTAWA

SEP 20 1984

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A-LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

## Coopération canado-togolaise

*Rencontres ministérielles pour multiplier les voies d'échanges*

**L**E ministre des Affaires étrangères et de la Coopération togolaise, Son Excellence M. Anani Kuma Akakpo Ahiany, est venu au Canada en visite officielle du 28 au 30 mars 1984. Il était accompagné par le ministre des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources hydrauliques, Son Excellence M. Barry Moussa Barque. Le ministre Ahiany répondait à l'invitation que lui avait faite l'Honorable Charles Lapointe, lors de sa visite au Togo en octobre 1982.

A Ottawa, les deux ministres togolais ont eu des entretiens fructueux avec l'Honorable Jean-Luc Pépin, ministre des Relations extérieures du Canada, au sujet des relations politiques et de coopération entre les deux pays, ainsi que sur les principales questions d'actualité affectant le continent africain. Ils ont également rencontré l'Honorable Charles Lapointe, ministre des Approvisionnements et Services et l'Honorable Pierre De Bané, ministre des Pêches et Océans.

Le ministre Ahiany a présidé la délégation togolaise lors d'une rencontre du comité des experts, au cours de laquelle l'ensemble des rapports bilatéraux ont été examinés. Les divers aspects du programme de coopération pour le développement ont été explorés afin de préciser les multiples voies de coopération disponibles. Les ministres togolais ont assisté à la cérémonie de signature d'un accord de financement entre l'Agence canadienne de Développement international et le Collège Lassalle Inc. de Montréal par lequel ce dernier entreprendra une étude de faisabilité visant à l'établissement au Togo d'un collège de secrétariat bilingue, en collaboration avec le ministre de l'Education du Togo.



● *Les délégations canadienne et togolaise ont eu des entretiens empreints de grande cordialité.*

A Québec, le ministre Ahiany et sa délégation ont pu rencontrer le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur du Québec, l'Honorable Bernard Landry, ainsi que des fonctionnaires des ministères de l'Education, du Commerce extérieur et de l'Energie. Ils ont également rencontré le Vice-Doyen de l'Université Laval, le Vice-Président de l'Université du Québec, et la directrice des Programmes internationaux de l'Ecole nationale d'administration publique.

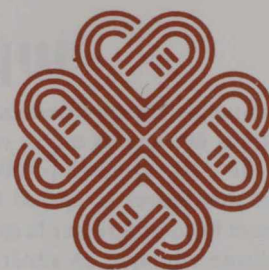
Le ministre du Commerce international de la Province de l'Alberta, l'Honorable Horst Schmidt, fut l'hôte des ministres togolais lors de leur séjour à Calgary. Les ministres Ahiany et Barque ont tenu des

séances de travail avec les hauts fonctionnaires du ministère du Développement économique, ainsi qu'avec les hauts responsables des sociétés privées intéressées à coopérer avec le Togo. Ces sociétés représentaient les secteurs d'énergie (exploitation et développement), des ressources hydrauliques (pompes éoliennes et aduction d'eau) et de la construction.

Le ministre togolais a exprimé son désir d'accueillir des hommes d'affaires canadiens au Togo dans le but de créer des entreprises conjointes. Il a remercié le ministre Pépin et ses interlocuteurs provinciaux de l'accueil chaleureux et empressé que les Canadiens lui ont réservé tout au long de son séjour au Canada. ■

## A.J.E.Q.

Association de journalistes ethniques du Québec  
Pour le rayonnement des minorités ethniques



L'ASSOCIATION des journalistes ethniques du Québec (A.J.E.Q.) est née en novembre 1979, à l'Université du Québec à Montréal, à l'occasion d'un colloque où une trentaine de journalistes ethniques ont affirmé leur désir de former une association. L'A.J.E.Q. a déposé ses lettres de patente en juin 1980, et en avril 1981, la première assemblée générale a réuni, au Centre multi-ethnique Saint-Louis, 44 journalistes de toutes origines. A présent, l'A.J.E.Q. compte plus de soixante journalistes.

L'A.J.E.Q. est un organisme à but non lucratif dont les objectifs principaux sont les suivants :

— réunir les journalistes des différents groupes ethniques de la province du Québec afin de favoriser le dialogue entre les diverses communautés ethniques de la société québécoise, et

— promouvoir la reconnaissance de la fonction du journaliste ethnique et protéger les droits et privilèges qui y sont attachés.

Autrement dit, la raison d'être de l'A.J.E.Q est de «faire reconnaître le journaliste ethnique comme un vrai professionnel de l'information, aussi relativement représentatif de son état que le sont de leur côté les journalistes de la «grande presse» quotidienne.

En somme, nous nous associons pour être plus forts, plus respectés, mieux armés contre les difficultés de notre métier et mieux informés de notre situation de communicateur de minorité ethnique. Car la surprise que nous avons tous éprouvée en novembre 1979 demeure : nous travaillons tous dans les milieux dont les langues et les coutumes sont différentes, mais nous nous ressemblons - un rédacteur du journal indien a des

problèmes similaires à celui d'un journaliste de la presse italo-québécoise, l'éditeur du journal sud-américain a autant de mal à vendre sa publicité que le vendeur de l'hebdo portugais. Grosso modo, nous avons devant nous les mêmes obstacles, et la plupart d'entre nous sommes impuissants à les affronter seuls. Et lorsque nous nous rencontrons, que ce soit pour soutenir un journaliste ethnique tel que Victor Regalado, ou pour faire agréer notre carte de presse à la tribune de la presse de l'Assemblée nationale à Québec, nous défendons ce que nous sommes.

Dans la province, les journalistes ethniques parlent dans une trentaine de langues différentes, directement ou indirectement, à plus d'un million de Québécois de souche récente. Et au-

jourd'hui, l'A.J.E.Q. existe pour démontrer aux autres autant qu'à nous-mêmes, que, plus que jamais, nous faisons œuvre utile» (1).

L'A.J.E.Q. a fait ses preuves en organisant, le 24 septembre 1983, un colloque international, dans le cadre de l'Année internationale des communications. Le colloque avait pour thème «Les minorités face au nouvel environnement des communications : un avenir incertain?».

Par ce colloque, l'A.J.E.Q. voulait surtout fournir un forum de discussion où les personnalités les plus diverses puissent exposer leurs points de vue.

D'autre part, en demandant la participation des ministres et des spécialistes, l'A.J.E.Q. voulait mieux



● M. Opubor de la PANA, M. Ousseynou Diop de Radio Canada Internationale et M. Yves Alavo, journaliste, lors du Colloque international organisé par l'A.J.E.C le 24 septembre 1983 à Montréal.

faire connaître les expériences et les réalisations étrangères qui se rapprochent de ses préoccupations et montrer aux autres ce qui se fait au Québec et faire progresser la cause du journalisme ethnique en général.

L'invité d'honneur du colloque était le professeur Alfred E. Opubor, spécialiste en communication et présentement collaborateur à la PANA. M. Opubor a tenu un brillant exposé sur la PANA et le rôle primordial que

cette agence d'information joue actuellement dans les communications en Afrique.

L'A.J.E.Q. publie sa propre revue *Peuples* dont le directeur de publication, Jean-Victor Nkolo, est originaire du Cameroun. M. Nkolo a fait ses études en communications et en sémiologie et on se souvient qu'il fut, en 1973, le lauréat du 1<sup>er</sup> prix du concours des conférenciers-cinéastes français à Douala.

Le Québec réunit plus de 80 communautés culturelles et les médias ethniques constituent des porte-paroles capables de renseigner diverses entités ethniques en leur langue. «*Pour le nouveau venu, les médias ethniques constituent souvent le premier contact avec l'actualité québécoise. Nul ne saurait sous-estimer l'importance de recevoir l'information dans sa langue*» (2).

La presse ethnique constitue donc un carrefour où s'amorce le dialogue entre les Néo-Canadiens et les Québécois de vieille souche qui peuvent ainsi s'enrichir au contact de leurs concitoyens de nouvelle souche. Elle canalise multiples influences culturelles et politiques et permet au public de mieux cerner les problèmes internationaux, d'en expliquer les origines et d'y proposer des solutions.

L'existence de l'A.J.E.Q. est aussi une preuve qui démontre que le journaliste ethnique n'a pas à renoncer à ses origines, qu'on ne lui demande pas de se noyer dans la masse de la «grande presse», mais qu'il doit travailler, «sous les lampes», pour le rayonnement des communautés culturelles.

«*Vos écrits, vos témoignages, tel le mortier doivent souder les héritages des uns et des autres*». (2).



● M. Jean-Victor Nkolo, président de l'A.J.E.Q., ex-directeur de publication de la revue *Peuples*.

1. - Bernard de la Perrière  
*Peuples*, Vol 2 N° 5
2. - M. Gérard Godin, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

## Francophonie et informatique

*Technologie moderne au secours de la langue française\**

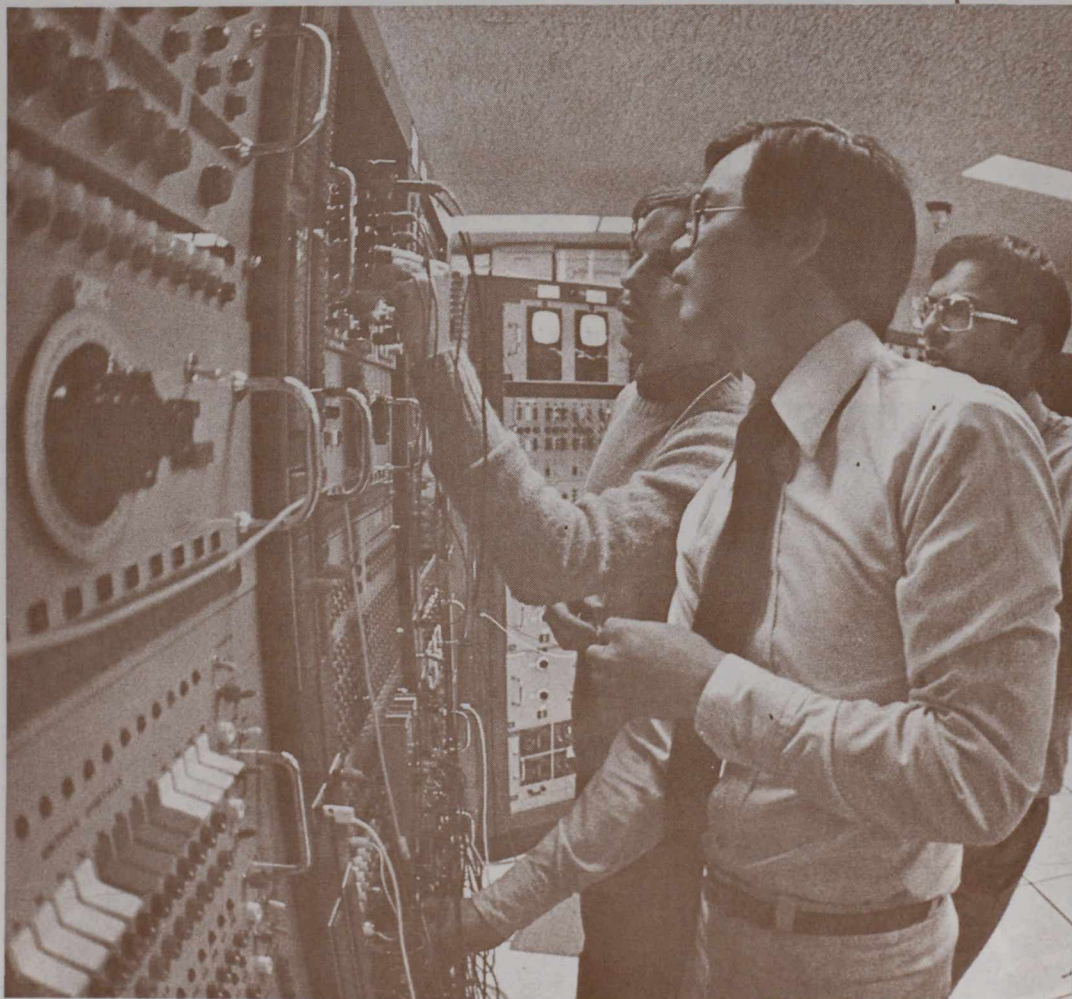
**A** l'occasion de la Biennale de 1975 tenue au Luxembourg, l'Honorable Gérard Pelletier, alors ambassadeur du Canada en France, avait souligné l'urgence de se «doter des moyens modernes et efficaces pour intégrer rapidement les apports des diverses communautés nationales et régionales au patrimoine linguistique que tous les francophones partagent avec la France». J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour revoir rapidement certains des progrès accomplis par le Canada depuis 1975 et pour expliquer les nouveaux moyens que nous comptons utiliser dans l'avenir pour mieux protéger la langue française et lui permettre de se développer davantage, alors que les embûches que mettra bientôt devant nous la société post-industrielle semblent, à prime abord, constituer un défi quasi-insurmontable.

Pourtant les outils de plus en plus perfectionnés, voire sophistiqués, que la technologie contemporaine peut mettre à notre disposition, s'ils sont utilisés avec imagination et audace, devraient nous fournir les moyens de relever fièrement le défi.

Ainsi l'obligation constitutionnelle faite au Canada de légiférer et de servir ses concitoyens dans deux langues lui a imposé la tâche quasi-titanesque de traduire plus de 300 millions de mots par année, soit au-delà de 150.000 pages.

### Banque de terminologie

Pour y arriver, le Canada s'est doté en 1975 d'une Banque de terminologie, l'une des plus considérables au monde puisqu'elle contient plus de 1.200.000 termes. Dans un article du journal «Le Monde», du 18 mai 1982



et intitulé «Francophonie quand l'exemple vient du Canada», l'auteur parlait de la Banque de terminologie du Canada dans les termes suivants : «La Banque fédérale de terminologie bilingue est exemplaire... afin de pouvoir fournir des néologismes aux Français». Nous croyons vraiment que la Banque canadienne est un des outils les meilleurs et des plus efficaces, que ce soit au plan du contenu, du nombre d'utilisateurs, de sa simplicité qu'au plan de l'étendue de son réseau. En effet, la Banque canadienne de terminologie rejoint

plusieurs centres en Amérique du Nord et en Europe, dont Londres, Paris et Bruxelles. Elle est utilisée également par l'O.N.U., par l'O.A.C.I. et par le F.M.I. De plus, un nombre croissant de grandes entreprises privées canadiennes et américaines songent à être reliées à la Banque ou le sont depuis peu. Nous espérons étendre le réseau pendant la prochaine année aux pays du Maghreb et à l'Afrique francophone, ainsi que dans d'autres composantes de l'ONU, telles l'ONUDI,



l'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

### Système METEO

Par ailleurs, le Canada a conçu le seul système de traduction automatique qui soit opérationnel aujourd'hui. Ce système que nous avons appelé METEO fut mis sur pied à la suite de longues recherches dirigées par M. Marcel Paré de l'Université de Montréal.

De plus, j'aimerais souligner une réalisation canadienne dans le domaine des banques d'information, qui

a pour nom Telidon et qui représente pour les usagers de la langue française, à l'ère et à l'heure de l'informatique, un outil des mieux adaptés. Ce système vidéotex est un système d'information à accès public qui assure à ses abonnés l'occasion d'obtenir et de voir sur l'écran de leur téléviseur domestique des données stockées, comme des nouvelles, des statistiques, de la documentation éducative, etc., information qui devient accessible à un coût minimal et sur une échelle qui n'a presque pas de limite. Je crois, sincèrement, que le contenu des banques d'information représente une question vitale pour le Canada et probablement une ques-



tion de survie pour sa communauté francophone.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Centre national de recherches d'abord et, depuis 1973, du Secrétariat d'Etat, s'est intéressé à faire de l'ordinateur un outil utile à la communication inter-langues.

Nos efforts ont porté fruit et nous disposons aujourd'hui par exemple d'un système informatisé qui nous permet de diffuser l'information météorologique à la grandeur du pays dans les deux langues officielles du Canada. Fort des succès obtenus avec ce système, nous nous sommes employés par la suite à concevoir un système qui permettrait de traduire les manuels d'entretien d'avions, domaine jusque-là réservé à l'hégémonie de la langue anglaise. La tâche s'est avérée très ambitieuse, mais nous avons quand même hérité au bout de trois ans d'un prototype à la fine pointe des connaissances dans ce domaine, prototype qui a suscité l'intérêt et continue d'attirer l'attention de beaucoup de chercheurs, dont les moindres ne sont pas nos amis japonais, qui ont lancé leur projet d'ordinateur de 5<sup>e</sup> génération. Ce projet, comme vous le savez sans doute, fait une large place au traitement des langues naturelles et, partant à la traduction automatique.



● *Les Québécois sont des «gens de causerie». Ce besoin de se raconter et raconter, trouve des façons privilégiées de s'actualiser dans les moyens de communication modernes.*

Ce n'est pas véritablement pour contrer cette initiative japonaise, mais bien plus parce que nous sommes confiants d'être toujours à la tête du peloton, que le ministère que je dirige lançait récemment, de concert avec le ministère des Communications du Canada, une importante étude du traitement automatisé des langues naturelles et de l'intelligence artificielle. En somme, en prenant ces initiatives, nous élargissons nos horizons et nous visons à rendre possible la mise en valeur dans divers champs d'application des réalisations générées dans tout domaine particulier, notamment en traduction automatique où nous combinons traitement automatisé des langues naturelles et intelligence artificielle, parce que nous estimons que c'est cette discipline qui nous permettra de faire un saut plutôt qu'un pas en avant dans le domaine de la traduction automatique. Les domaines d'application auxquelles nous songeons et qui peuvent bénéficier réciproquement des progrès faits dans l'un et dans l'autre, sont, outre la traduction, l'enseignement des langues assisté par ordinateur, l'indexation et l'analyse documentaire, la vérification orthographique et grammaticale des textes, l'interrogation des bases de données, la programmation en langues naturelles.

Nous comptons sur l'étude que nous avons commandée pour nous indiquer la voie à suivre afin de mettre en œuvre un programme dynamique et novateur de recherche et de développement.

Mais en attendant l'avènement plus généralisé de la traduction automatique, nous n'avons pas tardé à mettre l'ordinateur à contribution. En effet, les traducteurs, les rédacteurs et divers autres agents du secteur public surtout, mais aussi l'entreprise privée, ont aujourd'hui accès à une banque de terminologie informatisée qui compte plus de 750.000 fiches bilingues accessibles par le terme français ou anglais ou par n'importe



quel synonyme, abréviation ou variante de celui-ci qui a été consigné. Sous peu nous doterons la banque d'un nouveau progiciel d'exploitation et nous l'installerons sur un nouvel ordinateur, avec la possibilité d'ajouter de la terminologie dans d'autres langues, en particulier l'espagnol, l'allemand et l'arabe, et d'étendre le réseau actuel de 148 terminaux qui couvre déjà le Canada d'est en ouest, aux Etats-Unis et en Europe, et qui pourra s'élever à près de 700 terminaux d'ici à 1988.

Ces initiatives visent à garantir la survie et la promotion du français comme langue nationale et internationale.

On a souvent dit que le Canada, et singulièrement le Québec, était un avant-poste de la francophonie. Nous subissons, comme d'autres, l'influence massive qu'exercent nos voisins du sud, les Etats-Unis. Dans les secteurs scientifiques et techniques, la littérature spécialisée est presque totalement américaine. Malgré tous les efforts que nous avons déployés depuis quelques années dans le domaine de la traduction, nous accusons un grand retard dans l'adaptation en

langue française de ces documents et des notions qu'ils renferment.

Nous croyons fermement que la technologie moderne peut et doit venir au secours de la langue française dans le monde contemporain et que ce sont les outils de la technologie des communications qui devraient permettre à la langue française de poursuivre son épanouissement et de maintenir son rayonnement, surtout lorsqu'on pense aux moyens énormes que sont les liaisons satellites, par exemple, les réseaux de télévision éducative et les banques informatisées accessibles aussi bien aux chercheurs qu'aux étudiants de seconde. Les lois ou les règlements seront toujours des balises utiles, mais non suffisantes dans un monde où l'ordinateur devrait être au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce que fut la télévision au milieu du XX<sup>e</sup>. ■

\*

*Allocution du Secrétaire d'Etat du Canada, l'Honorable Serge Joyal, à l'occasion de la X<sup>e</sup> Biennale de la langue française, Lisbonne, Portugal, le 15 novembre 1983.*

## Le marathon du Saguenay

*Fête du sport et de culture*



● Photo-souvenir du marathon 1983 : «Descente des drapeaux des pays participants».

Le quatrième marathon de la Francophonie s'est tenu à Chicoutimi le 17 juin dernier.

C'est un souci fondamental et permanent du Canada en politique étrangère que de cultiver ses liens avec la Francophonie et le marathon du Saguenay en est un excellent exemple. Cet événement, en effet, ne peut que favoriser le rapprochement entre des peuples unis par l'usage d'une langue commune et par la pratique du sport.

Le Canada est membre de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) qui regroupe maintenant 27 pays francophones. C'est par l'entremise de cette conférence, surtout de son Secrétariat technique permanent (STP)

de Dakar, que le Canada a entrepris de sensibiliser les pays francophones au marathon de Chicoutimi. On espère que celui-ci se transformera un jour en Jeux de la Francophonie, à l'exemple de ceux du Commonwealth, qui feront place à toute une variété de compétitions sportives. Le marathon de la Francophonie a attiré l'an dernier des athlètes de France, de Belgique, de Suisse, d'Acadie ainsi que du Sénégal et de Djibouti.

Parallèlement à cette expérience sportive, il y a eu un volet socio-culturel qui n'a pas manqué de susciter l'intérêt de tous. Il y a eu des spectacles, une fête populaire et des échanges culturels et humains entre les marathonniens, leurs accompagnateurs et la population du Saguenay Lac St-Jean.

*Dans la vie de chacun arrive un moment où l'on ressent le besoin d'accomplir de grandes choses... Il y a deux façons de le faire... Se dépasser soi-même en prenant part à un événement ou se dépasser en organisant ce dit événement...*

*Au Saguenay, on retrouve plus souvent qu'autrement en la même personne ces deux besoins de dépassement, c'est pourquoi la région est réputée pour son dynamisme...*

*Il existe entre autre un événement sportif appelé «marathon», discipline olympique des plus exigeante et populaire...*



● Gagnant de 1983 : Djama Robbled de Djibouti (2.417 min)





## La femme au Canada

*Nouveaux horizons*

❖❖ Depuis la Seconde Guerre mondiale, les progrès réalisés dans les domaines de la médecine et de la technique, ainsi que le développement des communications de masse, l'accélération de l'urbanisation et l'accroissement des possibilités en matière d'éducation ont profondément transformé l'existence des Canadiens, hommes et femmes.

Les femmes représentent un peu plus de 50 pour cent de la population totale du Canada, qui s'élève à plus de 24 millions d'habitants.

### ♀ La femme des milieux ruraux et urbains

D'une superficie de plus de 9.900.000 km<sup>2</sup>, le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique et, au Nord, jusqu'à l'océan Arctique. Sur ce vaste territoire se succèdent des zones montagneuses et boisées, de vastes plaines consacrées essentiellement aux cultures céréalières, des régions fortement industrialisées et d'autres quasi-inhabitées.

La majeure partie de la population

vit dans un couloir de 160 à 320 kilomètres de large le long de la frontière sud. A 500 kilomètres au nord de celle-ci, on trouve des agglomérations isolées dont les habitants vivent de l'extraction minière, des industries forestières et de l'exploitation de l'énergie.

Dans l'ensemble, la situation sociale et matérielle des femmes des régions rurales est analogue à celle des femmes vivant en milieu urbain. La très grande majorité des familles canadiennes ont l'électricité, l'eau courante, la radio, le téléphone, la télévision; elles possèdent une cuisinière électrique ou à gaz et un réfrigérateur. Les trois quarts environ ont une automobile, et les deux tiers sont propriétaires de leurs maisons.

De plus, l'aménagement de nouvelles routes et l'amélioration des moyens de transport ayant favorisé les déplacements, les contacts entre régions rurales et centres urbains sont plus fréquents que par le passé. En outre, grâce à la radio et à la télévision, les femmes des milieux ruraux sont, sauf dans les régions très isolées, beaucoup moins coupées du monde extérieur qu'autrefois.



Ainsi, de 1973 à 1978, le pourcentage des femmes chez les récipiendaires d'un premier diplôme universitaire d'études spécialisées est passé de 18,6 à 29,9 pour cent en médecine, de 13,9 à 27,7 pour cent en droit, de 14,3 à 36,8 pour cent en optométrie, de 6,8 à 17,7 pour cent en art dentaire et de 12,1 à 29,1 pour cent en médecine vétérinaire.

Notons que, depuis peu, l'éducation permanente (éducation des adultes ou recyclage) prend une importance croissante. Il s'agit de cours offerts au niveau supérieur le soir ou en été, ou de cours par correspondance portant sur une vaste gamme de sujets et offerts par divers établissements d'enseignement. Grâce à ce programme, des hommes et des femmes à qui leurs responsabilités familiales ou professionnelles ne permettraient guère de suivre des cours à plein temps, peuvent faire des études en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat, ou s'instruire pour leur plaisir personnel. En 1978-1979, les femmes représentaient 60,6 pour cent des étudiants à temps partiel du premier cycle et 36 pour cent de ceux du deuxième cycle.



## Le travail

C'est dans le monde du travail que la situation de la femme s'est le plus radicalement transformée. De 1969 à 1979, la proportion de femmes faisant partie de la population active s'est accrue de 62 pour cent.

Le Canada compte, à l'heure actuelle, plus de quatre millions de femmes détenant un emploi; 60,7 pour cent sont mariées. Les femmes représentent 39,3 pour cent de l'effectif total de la main-d'œuvre canadienne; 57,8 pour cent des femmes âgées de 25 à 54 ans travaillent.

Les raisons de l'accroissement du nombre de femmes qui travaillent sont multiples. L'automatisation y est pour une grande part; d'un côté, elle a simplifié considérablement les tâches ménagères qui prennent ainsi beaucoup moins de temps; de l'autre côté, dans l'industrie, elle a réduit l'importance de l'effort physique qu'exigeait toute une gamme d'occupations, les rendant, par le fait même, accessibles aux femmes en général. En conséquence, l'opinion selon laquelle certains métiers sont réservés aux hommes et d'autres réservés aux femmes s'est affaiblie, d'autant plus que durant les deux grandes guerres, les femmes ont prouvé leur compé-



### Les femmes qui travaillent à temps partiel

- Près des trois quarts de tous les travailleurs à temps partiel sont des femmes.
- 1.477.000 travailleuses et travailleurs, soit 13,5 % des Canadiennes et Canadiens sur le marché du travail sont employés à temps partiel.
- Près des deux tiers des femmes qui travaillent à temps partiel sont mariées et âgées de 25 à 54 ans.
- 57 % des femmes qui travaillent et qui ont des enfants de moins de 11 ans sont employées à temps partiel ou sur une base saisonnière.

tence dans un très grand nombre d'emplois considérés jusqu'alors comme exclusivement masculins. Toutefois, les raisons expliquant la montée des effectifs féminins dans la population active sont, avant tout, d'ordre financier.

La notion traditionnelle du rôle de la femme s'est également modifiée. Il y a dix ou vingt ans, la plupart des femmes quittaient leur emploi en se mariant ou à la naissance de leur premier enfant; elles ne retournaient que rarement sur le marché du travail. Aujourd'hui, un grand nombre de femmes continuent à travailler parce qu'elles doivent subvenir seules aux besoins de leur famille ou qu'elles constatent qu'un seul salaire n'est pas suffisant pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Par ailleurs, de plus en plus de femmes choisissent délibérément de ne pas avoir d'enfants afin de pouvoir faire carrière. Ainsi, de plus en plus, la femme travaille pour les mêmes raisons que l'homme, soit la sécurité financière et le bien-être psychologique.

Mais si la main-d'œuvre féminine ne cesse d'augmenter, elle demeure en grande partie concentrée dans



- «*Si par féminisme, vous entendez que je veux une vie meilleure et plus remplie pour les femmes, alors oui, je suis féministe*». (Doris Anderson, ancienne présidente du Comité national d'action sur la situation de la femme).

quelques domaines d'occupation. Ainsi, en 1978, les femmes occupaient 77,1 pour cent des emplois de bureau et 53,9 pour cent des emplois de service. Elles occupent, en outre, la majorité des postes d'enseignants aux niveaux primaire et secondaire.

### Les conditions de travail

Dans l'ensemble, la législation du travail, qui, à l'exception de celle qui concerne les employés fédéraux, relève des provinces, s'applique également aux travailleurs des deux sexes en ce qui concerne les taux de salaire minimum, le maximum d'heures de travail, l'assurance-chômage, les jours de repos, les jours fériés, les congés annuels et l'indemnisation des accidents du travail.

Par ailleurs, certaines dispositions de lois visant la protection exclusive des femmes sont en voie d'abrogation dans l'ensemble du pays. Ainsi, les femmes peuvent désormais travailler dans les galeries des mines n'importe où au Canada. Cependant, certaines lois provinciales renferment encore des règles d'hygiène et de sécurité qui s'appliquent exclusivement aux femmes. En vertu de la plupart des lois existantes sur l'indemnisation des accidents du travail, l'épouse d'un employé qui meurt à la suite d'un accident du travail a droit, quelle que soit sa situation financière, à une indemnité et à une pension.

Bien que l'apport de la femme au travail, sur le plan économique, soit généralement reconnu, le principe du salaire égal à travail égal n'est pas encore respecté partout. Dans nombre d'emplois et d'occupations,

les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes accomplissant un travail semblable ou de valeur égale au leur. Toutefois, cette situation s'améliore grâce à l'adoption de certaines lois. En juillet 1977, le gouvernement du Canada devenait l'un des premiers au monde à adopter une loi exigeant que le même salaire soit versé aux hommes et aux femmes du secteur public fédéral effectuant un travail de valeur égale. Au Québec aussi, les employeurs sont tenus de rétribuer également les hommes et les femmes pour un travail semblable. Enfin, toutes les autres provinces ainsi que les administrations territoriales ont adopté des lois interdisant formellement la discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne la rémunération.

En outre, les dix provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral ont tous adopté des lois interdisant la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi et de conditions d'emploi. Ces mesures législatives ne manqueront pas de modifier le «profil de l'emploi» traditionnel de la population active féminine, grâce aux facteurs suivants : accroissement du nombre de femmes qui poursuivent des études supérieures et qui se trouvent sur le marché du travail et affaiblissement de la notion populaire voulant que certains emplois, de par de leur nature, conviennent exclusivement aux femmes et d'autres aux hommes.

La pénurie de services adéquats de garde d'enfants et à prix abordable représente l'un des principaux obstacles que les mères au travail doivent surmonter. Aussi, depuis quelques années, la question des garderies





## Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) est composé de 30 membres nommés par le gouvernement fédéral

- pour saisir le gouvernement et le public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes, et
- pour conseiller le ministre chargé de la Condition féminine sur les sujets relatifs à la situation de la femme — sujets que le ministre peut soumettre au Conseil pour étude ou que le Conseil peut juger appropriés.

### Son origine

Son origine remonte à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada établie le 16 février 1967. Le mandat de la Commission précisait : "... afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne".

Le 28 septembre 1970, les commissaires remettaient leur rapport qui présentait au gouvernement 167 recommandations, dont 122 relevaient de la compétence fédérale. La recommandation 166 précisait : "... la Commission recommande la création d'un Conseil fédéral de la condition de la femme...".

Le CCCSF fut créé le 31 mai 1973. Il se compose de 3 membres permanents, la présidente, et 2 vice-présidentes ainsi que de 27 autres membres nommés pour une période de 3 ans, venant de toutes les provinces et des territoires.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par année dans les diverses régions du pays. Un personnel seconde les activités du Conseil.

### Ses activités

Les recommandations du Conseil ont produit des résultats concrets dans plusieurs domaines d'importance :

#### Droits de la personne

La loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination pour quelque motif que ce soit et reconnaît le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

#### Citoyenneté

La loi sur la citoyenneté donne aux femmes, au même titre qu'aux hommes, le droit de conférer la citoyenneté à leurs enfants

#### Viol

Le Code criminel comporte maintenant de sévères restrictions sur l'interrogation des victimes au sujet de leur conduite sexuelle avec toute autre personne que le prévenu.

#### Pensions

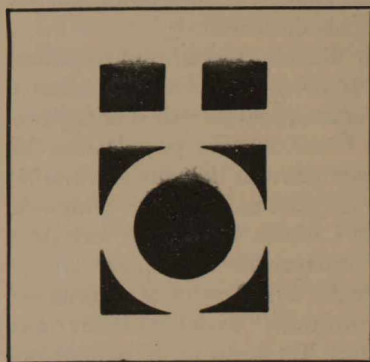
Aux termes du Régime de pensions du Canada, les crédits de pensions acquis durant le mariage par l'un ou l'autre des conjoints à la suite d'un travail rémunéré peuvent être maintenant répartis également entre eux à la dissolution de leur mariage.

#### Constitution

Les modifications à la Constitution du Canada comprendront la reconnaissance du principe de l'égalité des femmes et des hommes.

"L'égalité, c'est d'accéder aux vraies responsabilités"

Lucie Pépin  
Présidente du CCCSF



Pour obtenir les documents du CCCSF, prière de s'adresser au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme

Adresse postale : CP. 1541, Succ. B, Ottawa, Canada, K1P 5R5

Adresse du bureau : Lord Elgin Plaza, 18<sup>e</sup> étage, 66, rue Slater, Ottawa, (Ontario) K1P, 5H1 - Tél : (613) 992-4975

soulève-t-elle un intérêt grandissant. D'une part, le besoin de garderies se fait de plus en plus sentir (dans la majorité des cas, les mères travaillent pour des raisons d'ordre financier) et, d'autre part, les nombreuses études effectuées révèlent que des programmes préscolaires bien conçus non seulement ne nuisent pas à l'enfant, mais souvent favorisent son épanouissement. Par ailleurs, au Canada comme dans la plupart des pays industrialisés, il est très difficile aujourd'hui d'obtenir de l'aide domestique, la demande dépassant l'offre de très loin.

En 1979, le Canada comptait 2.484 établissements reconnus de garde de jour offrant des services à plein temps. Les garderies relèvent des gouvernements provinciaux qui, dans certains cas, en délèguent la responsabilité aux administrations municipales.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral peut assumer jusqu'à 50 pour cent des frais engagés par les provinces pour la mise sur pied de services de garderies à l'intention des enfants des familles économiquement faibles; celles-ci versent une contribution financière établie en fonction de leur revenu. En outre, les mères qui travaillent, peuvent, aux fins de l'impôt, déclarer leurs frais de garde d'enfants (jusqu'à concurrence d'un certain montant) comme dépenses légitimes se rapportant au travail.



## L'éducation

L'enseignement primaire et secondaire est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans (selon la province) depuis bon nombre d'années. Notons par ailleurs que le nombre de femmes qui poursuivent des études au niveau universitaire a augmenté considérablement ces dernières années. Ainsi, en 1973, les femmes représentaient 39,8 pour cent des étudiants ayant obtenu un baccalauréat (1<sup>er</sup> cycle universitaire); en 1977, cette proportion s'élevait à 47,7 pour cent. Au cours de la même période, la proportion de femmes chez les récipiendaires d'une maîtrise est passée de 26,8 à 31,3 pour cent, hausse qui s'est également manifestée au niveau du doctorat où le pourcentage des diplômées est passé de 11,2 à 17,9 pour cent.

En 1978, les femmes ont obtenu 48,5 pour cent des baccalauréats et

des premiers diplômes universitaires d'études spécialisées, 32,8 pour cent des maîtrises et 22,4 pour cent des doctorats décernés au Canada.

Outre l'augmentation du nombre de femmes ayant obtenu des grades et des diplômes d'études supérieures, on remarque également un changement dans l'orientation professionnelle de celles qui poursuivent des études supérieures. Bien que la plupart des étudiants s'inscrivent dans des disciplines traditionnellement féminines (en 1977, 84,7 pour cent des grades, diplômes et certificats du deuxième cycle décernés à des femmes l'ont été en pédagogie, en sciences sociales ou humaines et en les matières connexes), un nombre croissant de femmes se dirigent vers des professions traditionnellement masculines.

Office de promotion de la femme  
Commission de la Fonction publique  
du Canada  
L'Esplanade Laurier  
300, Avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7



## La sécurité sociale

Les femmes peuvent bénéficier de tous les programmes de sécurité sociale institués aux échelons fédéral et provincial. Elles bénéficient des régimes provinciaux d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation qui sont financés, en partie, par le gouvernement fédéral et qui s'appliquent à tous les Canadiens. Elles ont également droit aux pensions de sécurité de la vieillesse payables à toute personne ayant 65 ans révolus qui remplit les conditions de résidence requises au supplément du revenu garanti accordé aux personnes âgées n'ayant guère d'autres revenus que leurs pensions de vieillesse au supplément accordé dans certaines provinces en fonction du revenu ainsi qu'à une allocation spéciale versée au conjoint âgé de 60 à 65 ans d'un pensionné. Toutes les pensions fédérales sont ajustées quatre fois l'an en fonction de l'indice du coût de la vie.

En outre, des allocations familiales sont payables mensuellement à l'égard de chaque enfant de moins de 18 ans qui fréquente encore l'école. Indexées annuellement sur le coût de la vie, ces allocations sont habituellement versées à la mère, ou, lorsque les conjoints sont séparés ou divorcés, au parent qui a la garde de l'enfant.



Dans toutes les provinces sauf une ainsi que dans les établissements ressortissant à la compétence fédérale, l'employeur est tenu d'accorder, le cas échéant, un congé de maternité dont la durée varie mais qui est, en moyenne, de 17 semaines. La période d'emploi y donnant droit varie elle aussi : une province exige que la requérante ait travaillé pour le même employeur pendant 20 semaines alors que, dans six provinces et dans l'administration fédérale, cette période a été fixée à 12 mois, et que deux autres provinces ont supprimé complètement toute condition relative à la durée de la période de travail donnant droit au congé. De plus, quatre provinces ainsi que le gouvernement fédéral ont adopté des lois interdisant les mises à pied ou les renvois pour cause de grossesse.

Depuis 1971, le Régime d'assurance-chômage fédéral, qui vise tous les travailleurs canadiens, hommes et femmes, prévoit le versement de prestations à la femme enceinte en congé de maternité pendant une période de 15 semaines, sous réserve d'un délai de deux semaines.



## La citoyenneté

La loi sur la citoyenneté canadienne ne renferme pas de restrictions à l'égard de la femme mariée, en ce sens que celle-ci n'acquiert ni ne perd la citoyenneté canadienne en vertu de son mariage. Par ailleurs, toute personne étrangère admise légalement au Canada, peut demander la nationalité canadienne après avoir résidé au Canada pendant trois ans. Enfin, notons que toute Canadienne peut transmettre sa nationalité à son enfant né à l'étranger, que ce soit à l'intérieur ou en dehors des liens du mariage.



## La situation juridique

Au Canada, le droit civil, qui repose sur le droit coutumier anglais (Common Law) dans toutes les provinces à l'exception du Québec, où il est régi par le Code civil, a toujours établi une différence entre la femme célibataire et la femme mariée. Ainsi, la femme célibataire jouissait généralement des mêmes droits juridiques que l'homme, alors que la femme mariée perdait bon nombre de ces

droits au moment de son mariage en vertu du principe juridique de l'unicité des conjoints. Cependant, ce

*«Le sport est une activité essentiellement androcentrique ou dominée par les mâles. Voilà une réalité que nous ne souhaitons peut-être pas accepter, mais que nous sommes néanmoins forcées de reconnaître». Extrait de M. Ann Hall et Dorothy A. Richardson : Fran-JEU : Vers l'égalité des sexes dans les sports au Canada.*



**Les Canadiennes sont-elles sportives ?**

**Oui !**

- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à participer au sport et à l'activité physique.
- Dans le domaine des loisirs (jogging, cyclisme, ski de fond, marche), elles sont maintenant aussi nombreuses que les hommes.
- Dans le domaine de la compétition internationale, les Canadiennes ont toujours remporté une proportion plus grande de médailles que les Canadiens.

**Pourtant...**

- Les hommes pratiquent davantage les sports que les femmes.
- A l'école, les filles sont moins nombreuses que les garçons à s'inscrire aux cours d'éducation physique.
- Les programmes de loisirs publics continuent à orienter les filles vers des activités non sportives et "féminines".
- A l'Université, le nombre des athlètes masculins inscrits aux compétitions est deux fois plus élevé que le nombre des athlètes féminines.



## Centre International MATCH

MATCH croit fermement que le développement qui s'effectue à travers les femmes peut avoir un impact considérable, non seulement sur le bien-être de la famille, mais aussi sur les conditions de vie de la collectivité toute entière. C'est donc dans cet esprit que MATCH vise à :

- permettre aux femmes du tiers monde à subvenir à leurs propres besoins et à participer pleinement au développement de leur pays respectif, grâce aux petits projets qu'elles ont conçus et mis en œuvre;
- aider les Canadiennes à comprendre les préoccupations et les aspirations de leurs consœurs du tiers-monde, et ce, à la lumière de leur condition commune.

### Réalisations

- Depuis ses débuts, MATCH a établi un réseau de femmes à travers le Canada, et un peu partout au monde, qui sont liées par l'appui et la mise en œuvre de nombreux projets.
- MATCH compte plus de 1200 membres et est représentée, à travers le Canada, par ses vice-présidentes régionales qui volent à distribuer de l'information et de la documentation sur les femmes, le développement et l'organisation comme telle.
- MATCH a financé plus de 70 projets dans 34 pays.

Centre International MATCH  
401 - 171 Nepean  
OTTAWA, Ontario, Canada  
K2P 0B4

principe a pratiquement été aboli à bien des égards, à partir de l'adoption vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de lois permettant à la femme mariée de posséder et d'aliéner ses biens propres. Des réformes apportées plus récemment reconnaissent le mariage comme une association d'égaux et accordent certains droits de propriété au conjoint non-proprétaire. Par ailleurs, femme et mari ont les mêmes droits et obligations à l'égard de la garde et du soin de leurs enfants.

Cependant, le principe de l'unicité des conjoints subsiste dans certaines provinces qui ne permettent pas le procès entre conjoints et qui n'ont pas encore aboli le principe du droit coutumier selon lequel la femme mariée n'a d'autre domicile que celui de son mari.



## La vie politique

Au Canada, le droit de vote a été accordé aux femmes pour la première fois en 1916, dans les provinces de Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les autres provinces ont suivi cet exemple, peu de temps après, à l'exception du Québec où les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1940.

Quant au droit d'occuper un siège de sénateur, les femmes l'ont obtenu à la suite d'une décision rendue par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1929.

Le Canada compte actuellement neuf femmes sénateurs sur un total de 104, 14 femmes députés au niveau fédéral, dont deux ministres et une exerçant la charge de président de la Chambre des communes et 44 femmes députés dans les Assemblées législatives des provinces, dont 12 ministres.



## Les mécanismes fédéraux

Situation de la femme est l'organisme central de coordination. Relevant du ministre responsable de la **Situation de la femme**, il a pour mandat de veiller à ce que les lois, les politiques et les programmes fédéraux tiennent compte des intérêts des femmes. A cette fin, il recommande des modifications de politique aux autres organismes fédéraux et assure la liaison avec les divers ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux, avec les conseils consultatifs et avec les associations féminines nationales.



*"Me voudras-tu encore à tes côtés...  
Sauras-tu encore pourvoir à mes  
besoins...  
Lorsque je serai dans ma 64<sup>e</sup>  
année".*



Tout le monde vieillit

Oui, mais...

- L'espérance de vie chez la femme est de 77 sept ans de plus que la moyenne chez les hommes.
- A l'heure actuelle au Canada, plus d'un million de femmes ont 65 ans et plus, c'est-à-dire 1/4 de million de plus que le nombre d'hommes inclus dans ce groupe d'âge.
- D'ici vingt ans, deux millions de femmes auront 65 ans et la moitié d'entre elles auront plus de 75 ans.
- Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, il y aura deux fois plus de femmes âgées de 75 ans que d'hommes du même âge.

Vieillir n'est pas synonyme de solitude

*Malheureusement...*

- 3 femmes sur 5 de plus de 65 ans et 4 femmes sur 5 de plus de 75 ans sont veuves, divorcées ou célibataires.
- Seulement la moitié des femmes canadiennes de plus de 65 ans vivent avec leur mari, leurs enfants ou d'autres membres de leur famille (1977).

J'aurai au moins mon foyer et mes voisins

*Oui, si tu es l'une des chanceuses...*

- 2 femmes sur 5 de plus de 70 ans, célibataires, veuves ou divorcées, habitent leur maison (1975)
- Cependant, 1 femme sur 4 de plus de 70 ans, célibataire, séparée ou divorcée, vit dans une maison de pension, (1975).

Voici quelques autres mécanismes fédéraux importants :

- Le Programme de promotion de la femme (Secrétariat d'Etat) administre des subventions et fournit de la documentation aux associations féminines, tant locales que nationales;
- Le Bureau de la main-d'œuvre féminine (Travail Canada) recommande et met en œuvre des politiques et des programmes visant les droits des femmes qui travaillent;
- La Division de l'emploi des femmes (Emploi et Immigration Canada) veille à ce que tous les programmes et services de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada répondent, au niveau de l'emploi, aux besoins des femmes qui travaillent;
- La Division d'action positive (Emploi et Immigration Canada) met en œuvre des programmes d'action positive afin d'aider les employés et les ministères fédéraux à éliminer la discrimination;
- L'Office de la promotion de la femme (Commission de la Fonction publique) veille à promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi et les possibilités de carrière au sein de la Fonction publique.



## Les associations féminines

Il existe au Canada une trentaine d'associations féminines nationales et quelque 500 groupements provinciaux qui, notamment, jouent le rôle de groupes de pression, s'occupent d'éducation, assurent le soutien au niveau des ressources, offrent des services aux femmes dans le besoin, font des recherches juridiques et s'occupent de la diffusion de l'information. Ils sont financés avant tout par le Secrétariat d'Etat (Programme de promotion de la femme). ■





## Centre de culture pour les Noirs

*Une minorité historique au sein d'une société multiculturelle*

**L**E Centre de culture pour les Noirs de Nouvelle-Ecosse a été inauguré en septembre 1983. Depuis ce temps, plus de 14.000 personnes ont vu les objets d'exposition et les étalages relatifs à la collectivité noire de la Nouvelle-Ecosse.

Jusqu'ici, le Centre a fait porter ses efforts surtout sur les expositions, mais bientôt il sera constitué de trois sections : une bibliothèque, un musée et des archives. Le personnel qui comprend un conservateur, un bibliothécaire, un comptable, un secrétaire et un directeur exécutif, est en train de mettre sur pied ces trois services.

"Ce que j'entrevois pour l'avenir de ce centre", a dit son président, M. Gus Wedderburn, et c'est qu'il deviendra avec le temps un **Smithsonian Institution** pour les Noirs de la Nouvelle-Ecosse.

Cependant, il se hâte d'affirmer fortement que tous les programmes de ce centre seront susceptibles d'intéresser tous les habitants de la Nouvelle-Ecosse. "Ce sera un centre de ressources éducatives pour tous les Néo-écossais, sans égard pour leur race, leur religion ou leur couleur", a-t-il dit.

L'établissement de la communauté noire de la Nouvelle-Ecosse remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que cette province était devenue un refuge pour les victimes de l'esclavage qui s'étaient échappées. Le groupe le plus important des premiers Noirs était celui des loyalistes, arrivés après 1783. Un autre groupe important est venu entre 1812 et 1820 : c'étaient des réfugiés qui avaient fui l'esclavage des exploitations agricoles du sud des Etats-Unis.

La population noire actuelle de la Nouvelle-Ecosse se chiffre à environ

30.000. Tout en se souvenant de leur misérable passé, ils sont bien résolus à doner à leur vie présente et future un sens et une logique. Ils réalisent cet objectif en devenant plus conscients de leur histoire, ce qui rend possible le fonctionnement du Centre de culture pour les Noirs.

Le Centre a déjà tenu un bon nombre d'expositions sur les travaux des Noirs de Nouvelle-Ecosse, dont une, présentée par Edith Clayton, donnait une démonstration de travaux de vannerie, forme traditionnelle d'artisanat communautaire pratiquée en Nouvelle-Ecosse depuis 100 ans. Une autre, préparée par Lillian Owens, montrait des peintures, une troisième, organisée par Grace Suttel, présentait de la broderie, une quatrième préparée par Maxine Tynes, présentait des tapisseries, et enfin, une cinquième, de Marie Riely, montrait de la poterie.



Le Colonel Stephen Bluck fut l'un des chefs des pionniers noirs. Il fut parmi les anciens esclaves qui naviguèrent de New-York en Nouvelle-Ecosse en 1783. Il s'installa à Shelburne et travailla comme maître d'école.



Mathew de Costa fut probablement le premier Africain à venir au Canada. Il fut interprète des Français parmi les Indiens Mic Mac. Il participa à l'expédition de de Monts qui fonda Port Royal en 1605. Ancien esclave des Portugais, il a dû apprendre la langue Mic Mac lorsqu'il servait dans les bateaux de pêche portugais avant 1605.

Un banquet a été offert récemment en l'honneur de 24 loyalistes noirs encore vivants, qui ont combattu au cours des deux grandes guerres, et un opuscule a été publié pour commémorer leurs exploits.

C'est à M. W.T. Olivier que revient le mérite d'avoir édifié le Centre, dont la conception remonte à plus de dix ans. Cependant, il a fallu attendre 1979 pour voir les différentes associations de Noirs de la province s'unir pour présenter au gouvernement un projet de plans pour ce centre. Des fonds de 1,5 million de dollars ont été obtenus des gouvernements fédéral, provincial et municipaux, et des associations communautaires. ■

## Diplomatie «tranquille»

Le Canada et les droits de l'homme\*

**C**ETTE année, le Canada terminera un troisième mandat, soit un total de neuf ans, comme membre de la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies. C'est principalement au sein de cette Commission qu'il faut s'entendre sur la définition des normes internationales applicables aux droits de l'homme, et que de nouveaux mécanismes d'application doivent être trouvés.

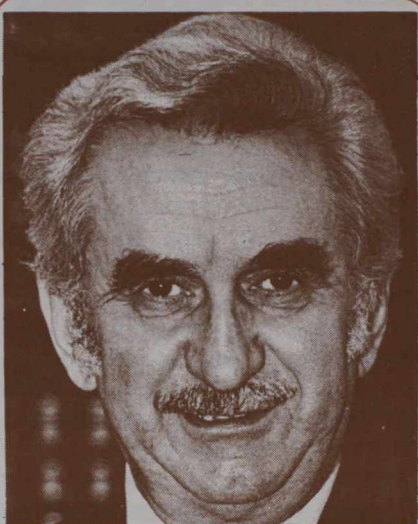
Pendant ces neuf années, le Canada a été l'un des membres les plus actifs de la Commission, avec une délégation dynamique dirigée par l'ambassadeur Yvon Beaulne. Ce dernier prend maintenant sa retraite, mais il a laissé sa marque tant à la Commission qu'au ministère qu'il a si bien servi...

Qu'a pu réaliser le Canada en tant que membre de cette commission au fil des ans ?

Je vous donnerai d'abord un bref aperçu de la présente session, qui s'est déroulée du 6 février au 16 mars, et dont les rapports finals ne sont pas encore prêts. Elle n'a été marquée d'aucune percée spectaculaire, mais des progrès sensibles ont été réalisés sur diverses questions.

### Objectifs du Canada

Comme je l'ai déjà précisé, la Commission a préparé un projet de Convention sur la torture, ce qui était l'un des principaux objectifs du Canada, et un objectif pour lequel la délégation canadienne n'a pas ménagé ses efforts. Si cette convention est adoptée par l'Assemblée générale, elle définira clairement le crime qu'est la torture, et obligera les Etats qui en seront partie à empêcher



● L'Honorable Jean-Luc Pépin, ancien ministre des Relations extérieures du Canada.

\* Extraits du discours de l'Honorable Jean-Luc Pépin, ministre des Relations extérieures du Canada à la 7<sup>e</sup> Conférence annuelle sur les Droits de la personne et la politique étrangère du Canada, le 26 mars 1984, Ottawa.

ces abus, à punir ceux qui les commettent, et à indemniser les victimes.

A la suite d'une initiative du Canada, la Commission recevra chaque année un rapport sur les répercussions éventuelles que peuvent avoir sur les droits de l'homme les états de siège ou d'urgence décrétés dans divers pays, et qui entraînent la plupart du temps de graves limitations ou violations des droits de l'individu.

### Initiatives canadiennes

Le Canada a appuyé des propositions qui ont renforcé les activités permanentes du groupe de travail sur

les «disparitions» ou du Rapporteur général sur les «exécution sommaires».

Le Canada a lancé avec succès des initiatives au sujet des **prisonniers de conscience** et des **droits des handicapés**, et a pu faire appuyer par consensus la poursuite des efforts en vue d'améliorer la façon de traiter et, si possible, d'empêcher les exodes massifs provoqués par des violations des droits de la personne.

Après avoir réussi à faire apporter certaines améliorations aux projets de résolution, la délégation canadienne a pu approuver, avec la Commission, les résolutions sur le Guatemala, le Salvador et le Chili.

La Commission a approuvé la nomination de rapporteurs spéciaux pour l'Iran et l'Afghanistan, ce qui devrait l'aider à mieux examiner l'état insatisfaisant des droits de la personne dans ces deux pays.

L'examen de la question polonaise a été reportée à la prochaine session, mais cela garantira au moins que la situation dans ce pays pourra être débattue à ce moment.

Dans l'ensemble, ce fut une session très occupée, pendant laquelle les réalisations du Canada ont été nombreuses.

### Bilan de neuf ans

Si l'on fait le bilan de ces neuf années, on se rend compte que le Canada peut être fier de ce qu'il a su faire pour servir la cause des droits de l'homme dans le cadre des travaux de la commission. Très souvent, il s'est agi de petits efforts en vue d'améliorer le fonctionnement d'une procédure, ou de dépolitiser un tant soit peu une résolution ou la rendre un peu plus constructive, car nous croyons qu'il est, en général, préfé-

nable de débattre ces questions de façon modérée, équilibrée et constructive, en nous inspirant de principes humanitaires fondamentaux plutôt que d'une idéologie politique. C'est cette concentration sur la dimension humanitaire qui a marqué la contribution du Canada et qui a fait de ce dernier un membre crédible et productif de la commission.

## Approche canadienne

Le Canada a notamment prôné pendant ces neuf années, l'**approche thématique** des violations des droits de la personne, approche qui consiste à étudier de façon globale des types particuliers de violations, à examiner les circonstances générales entourant ces violations, ainsi que les façons particulières dont elles se sont produites dans les divers pays concernés.

Cette approche, qui met l'accent sur le **péché plutôt que sur le pécheur**, a sans aucun doute favorisé, au regard de questions difficiles comme les « exécutions sommaires », et les « disparitions », un examen plus raisonnable et global que si ces mêmes questions avaient été soulevées séparément à l'égard d'Etats en particulier.

L'examen des « exécutions sommaires » et des « disparitions » dans une perspective globale se poursuit maintenant annuellement et les dispositifs mis en place à cette fin sont le garant de son intégrité, puisqu'ils permettent désormais de réagir plus rapidement à de nouvelles situations. Deux des principaux crimes perpétrés contre l'inviolabilité de la personne sont ainsi réglés plus efficacement grâce à l'application de cette approche thématique. En tant qu'initiateur du groupe de travail sur les « disparitions », le Canada peut s'attribuer une bonne part du mérite de ce progrès. Cette approche peut d'ailleurs s'appliquer à de nombreux secteurs. Nous l'avons déjà adaptée à certains et voudrions sans doute la proposer pour d'autres.

## Les droits de la personne dans les relations bilatérales

Outre son activité permanente dans les instances multilatérales, le Canada a multiplié et consolidé ses efforts en vue de donner aux droits de l'homme toute l'importance qu'ils méritent dans ses **relations bilatérales** avec les autres Etats. Dans le cours normal de leurs activités, les missions du Canada à l'étranger suivent la situation des droits de l'homme dans leurs pays d'accréditation et font rapport régulièrement à Ottawa des développements importants dans ce domaine. Ici à Ottawa, les responsables tiennent de plus en plus compte des droits de l'homme dans les relations extérieures. Le gouvernement a toujours cherché à mettre en valeur les droits de la personne en les intégrant dans son système de relations plutôt qu'en les isolant, leur consacrant par exemple une unité organisationnelle distincte et envoyant à l'étranger des agents spéciaux chargés de travailler exclusivement sur ce dossier. Ce serait, à mon sens, une erreur d'isoler un facteur aussi important et aussi intimement imbriqué dans le tissu social, politique et économique de tous les pays.

## Rappel persistant

Dans nos relations bilatérales, nous continuons de privilégier le **rappel persistant**, mais le plus souvent confidentiel, de nos préoccupations dans des cas particuliers où des personnes peuvent avoir été victimes d'abus. Par exemple, notre ambassade auprès d'un pays est chargée de s'informer de l'état d'un prisonnier détenu pour des délits que nous considérons comme politiques plutôt que de droit commun. Ces démarches sont entreprises pour des motifs purement humanitaires, ou pour une raison particulière, par exemple, la présence au

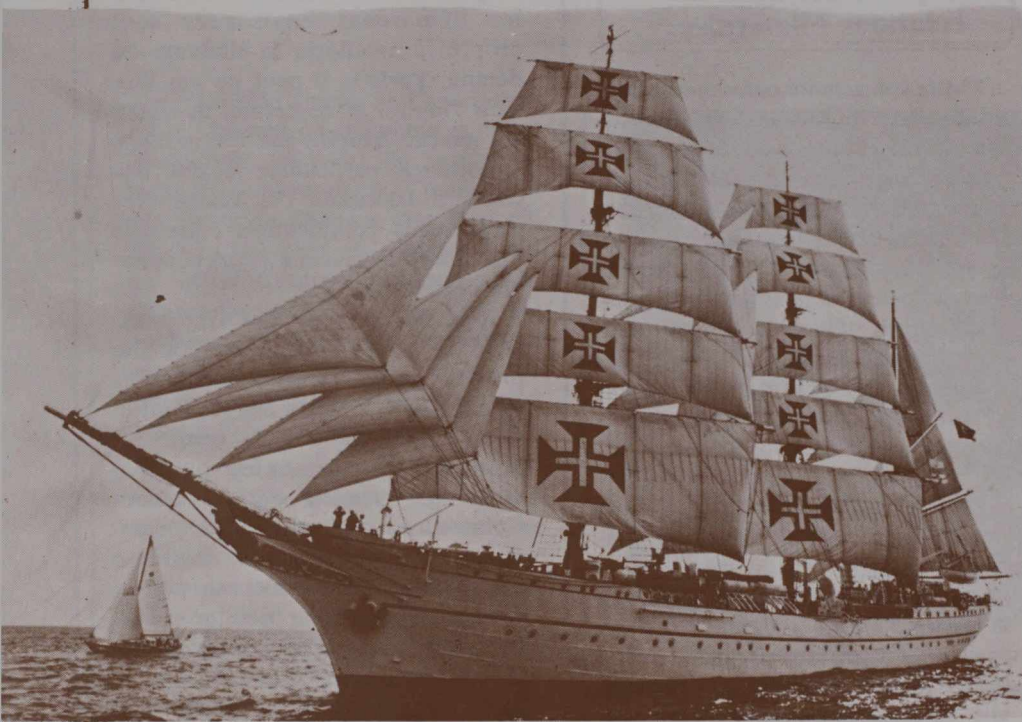
Canada de parents du prisonnier ou la publicité faite par des ONG. Avant de passer à l'action, on examinera si les démarches envisagées sont propres à améliorer la situation du détenu. Parfois, il peut ne pas être dans l'intérêt de ce dernier de soulever son cas. Il arrive que des cas d'une importance particulière soient discutés, à l'occasion des visites, lors d'entretiens confidentiels entre des ministres du Canada et leurs homologues étrangers.

Il est difficile d'évaluer avec précision les effets de cette diplomatie plutôt « tranquille ». Je sais toutefois qu'elle donne souvent des résultats et que, à long terme, elle permet de sensibiliser pleinement les gouvernements concernés à notre position. Comme les succès sont souvent tributaires de la discrétion, le ministère des Affaires extérieures ne pourra jamais en faire état publiquement. Par ailleurs, nos interventions dans le secteur des droits de la personne se sont considérablement accrues au cours de la dernière décennie, et, à mon avis, continueront d'augmenter.

Le gouvernement du Canada se fait souvent demander de réduire son aide aux pays en développement où la situation des droits de la personne est une source de préoccupations. La plupart du temps, nous ne donnons pas suite à ces suggestions. En effet, en choisissant d'exprimer de la sorte nos objections à la conduite d'un régime quelconque, nous pourrions bien prolonger, voire aggraver les épreuves des gens que nous voulons aider, et les punir des fautes de leur gouvernement. Mais il peut arriver que nous nous sentions obligés de suspendre notre aide bilatérale, comme cela s'est produit récemment dans le cas du Guatemala et du Salvador. De telles décisions doivent toujours être prises à regret, avec plus de tristesse que de colère, et seulement dans des situations extrêmes. En effet, en retirant notre aide, nous sommes d'autant moins en mesure de favoriser une amélioration graduelle de la situation". ■

## Un été mer et monde

Pour fêter le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada



**E**N 1984, le Canada célèbre le quatre cent cinquantième anniversaire de sa découverte par Jacques Cartier. L'hommage que l'on rend à ce grand explorateur réunira les marins, et les amateurs de voile et d'histoire du monde entier.

Durant plus de deux mois, les visiteurs et les touristes auront l'occasion de se retremper dans l'histoire du Canada, lors d'un grand festival estival. Des expositions et présentations diverses illustreront le passé, le présent et l'avenir de la vocation maritime du pays. On y sera convié à des festins de fruits de mer, on y présentera des concerts, du théâtre et des spectacles dans une atmosphère pittoresque et haute en couleur.

Quatre événements spectaculaires marqueront ces festivités : les rassemblements des Grands Voiliers, les championnats nationaux et internationaux des dériveurs et planches à voile, la course Challenge Labatt Canada et la course transatlantique de yachts de formule Un.



● *Bluenose II, réplique de la goélette de pêche la plus célèbre de l'histoire maritime du Canada.*

Les visiteurs du Canada et de tous les coins du monde pourront revivre l'histoire de la découverte du Canada au Vieux-Port de Québec, spécialement aménagé pour cette grande occasion.

### Les Grands Voiliers

Le premier et le plus spectaculaire des événements inscrits au programme sera le rassemblement des Grands Voiliers à la mâture tout aussi imposante que leur 50 mètres et plus de longueur.

Plusieurs Grands Voiliers européens partiront de Saint-Malo pour filer vers les îles Canaries puis les Bermudes, afin de rallier les flottes nord-américaines et autres.

Vers la mi-juin, les navires mouilleront dans le port d'Halifax en Nouvelle-Ecosse, où ils feront escale durant trois jours. Puis, dirigée par le «Bluenose II», réplique de la goélette de pêche la plus rapide et la plus célèbre de l'histoire maritime du Canada, la flotte s'engagera dans le golfe du Saint-Laurent pour jeter l'ancre à Gaspé comme l'a fait Jacques Cartier, il y a 450 ans. Les Grands Voiliers mettront ensuite le cap sur Québec où ils mouilleront dans le Vieux-Port du 25 au 30 juin.

Il s'agit d'un événement nautique sans précédent. L'arrivée des Grands Voiliers dans le Vieux-Port de Québec, récemment restauré, sera un spectacle grandiose et mémorable dans l'histoire du port.

A Halifax comme à Québec, il sera possible de monter à bord et de visiter ces superbes bâtiments, élite mondiale des grands voiliers, et d'en apprécier toute la splendeur.

### Les Voiles Filantes

Tout l'été, les compétitions de voile libre, les Voiles Filantes, réuniront les amateurs de véliplanchisme et de

Québec  
1534-1984



*D'un océan à l'autre, en 1984  
le Canada est en fête  
Faites-en partie...*

petite voile lors de régates nationales et internationales. Ces compétitions attireront plus de 1.400 participants des Amériques en trois endroits différents près de Québec et de Gaspé.

### La course Challenge Labatt Canada

Le troisième élément au programme est la course Challenge Labatt Canada. Dix équipages représentant chacune des provinces canadiennes prendront part à cette course de 1.600 kilomètres, qui les conduira de Toronto à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard). Grâce à un système de handicap et de dates de départ variables, les amateurs de tous les coins du pays pourront se mesurer aux équipes officielles.

### La course des «formule Un» Québec-Saint-Malo

Le 19 août à midi, en ultime hommage à Jacques Cartier, la grande course transatlantique de Québec à Saint-Malo débutera en grande pompe. Les «formule-Un» les plus perfectionnés - monocoques, catamarans et trimarans - auront à leur bord les plus célèbres marins du monde. Ils se livreront une lutte acharnée pour un des enjeux les plus élevés jamais offerts : une bourse de 275.000 dollars. Cette course s'insérera dans la série pour le prestigieux championnat mondial transocéanique.

Quelque cinquante équipages de tous les pays, y compris le Canada, se préparent déjà pour cette course.

### Au Canada cet été, c'est la fête !

En 1984, le Canada sera également en fête sur la terre ferme ! En plus des événements nautiques, le festival

### Jacques Cartier 1491-1557

Jacques Cartier est né à Saint-Malo (France) en décembre 1491. Il quitta sa famille très jeune pour faire des voyages au long cours sur les mers et les océans lointains. De mousse, il parvint, avec les années, au rang de capitaine puis devint un explorateur renommé.

Jacques Cartier fut mandaté par le Roi de France pour chercher fortune et une route maritime vers l'Asie.

Lors de son premier voyage au Nouveau Monde, en 1534, il explora le golfe du Saint-

Laurent, et découvrant le Canada, il en prit possession au nom du Roi François 1<sup>er</sup>. En 1535, chargé du commandement de la Grande Hermine, de la Petite Hermine et de l'Hémerrillon, il explora le Saint-Laurent qu'il remonta jusqu'aux rapides de Lachine, près de Montréal. Il hiverna sur la rivière Saint-Charles, près de Québec, et revint en France l'année suivante. Lors de son troisième et dernier voyage au Canada, en 1541, il fit une tentative de colonisation. A la fin de sa vie, il se retira dans son manoir de Limoëlou, près de Saint-Malo, où il mourut en 1557, à l'âge de 65 ans.



Jacques Cartier's first meeting with the Indians at Hochelaga in 1535. Original lithograph by Andrew Morris, 1850. (Public Archives of Canada)  
Première rencontre de Jacques Cartier avec les Indiens d'Hochelaga en 1535.  
Lithographie originale d'Andrew Morris, 1850. (Archives publiques du Canada)



annuel d'été à Québec déploiera tout un éventail de spectacles, d'expositions, de fêtes ethniques, de danses populaires et de concerts.

A Trois-Rivières, on célébrera le trois cent-cinquantième anniversaire de cette ville en une longue série d'événements sportifs et culturels et de nombreuses fêtes religieuses et historiques.

A Gaspé, le 24 juillet, date de l'arrivée de Jacques Cartier, il y a 450 ans, les visiteurs pourront participer à des festivités de toutes sortes.

A Halifax, en Nouvelle-Ecosse, le défilé des Grands Voiliers attirera des milliers de visiteurs au début de juin. Il y aura la réunion des clans écossais et les régates des pêcheurs à Pugwash. Le Nova Scotia Tattoo, fête à caractère militaire, présentera les meilleurs danseurs, chanteurs et musiciens, tant civils que militaires, à Halifax. Les jeux Highlands à Antigonish, des concours de violoneux et

des festivals de fruits de mer ne sont que quelques-uns des événements inscrits au programme des fêtes de la Nouvelle-Ecosse.



C'est le 21 juillet, au cours d'une cérémonie officielle, que les gagnants

de la course Challenge Labatt Canada recevront leurs prix des mains de dignitaires à Charlottetown.

Au nombre des activités s'échelonnant durant l'été, à Terre-Neuve, on compte en particulier le festival des arts de Stphenville, le Signal Hill Tattoo, au cours duquel on reconstituera des batailles historiques, les régates de St. John's, l'événement sportif le plus ancien d'Amérique, ainsi que le festival folklorique.

A Toronto, la fête sera double puisqu'au bicentaire de l'Ontario s'ajoute le cent cinquantième anniversaire de la Ville Reine. Un magnifique festival international des arts marquera cette occasion. Le programme comprend des douzaines d'événements et de concerts spéciaux où l'on pourra applaudir des artistes de renommée mondiale, des chœurs, des orchestres symphoniques des quatre coins du monde. Des symphonies vocales, concerts et récitals rempliront les églises, les salles et parcs de tous les quartiers de la ville. Des expositions de haut calibre, placées sous le patronage de Sa Majesté la reine Elizabeth II, auront lieu au Royal Ontario Museum. Et toujours à Toronto, au parc Harbourfront, on pourra assister à la première exécution d'œuvres musicales commandées spécialement pour l'occasion, de même qu'à des spectacles de danse présentés par des troupes de renommée mondiale. Pour la première fois depuis vingt ans, le Métropolitain Opera de New-York rendra visite à Toronto. On pourra également y applaudir le Ballet National du Canada et le Dance Theatre de Harlem.

1984 est indéniablement l'année des fêtes au Canada, alors que plusieurs villes, provinces et territoires participent à toute une foule de célébrations. Le gouvernement du Canada est heureux de participer aux réjouissances de 1984 d'un océan à l'autre, pour «un été mer et monde».

## Evénements en vue

Congrès, foires et rencontres internationaux



### • Journées mondiales de la musique

Les Journées mondiales de la musique de la Société internationale pour la musique contemporaine (SIMC) auront lieu pour la première fois au Canada : du 23 au 28 septembre à Toronto et du 28 septembre au 3 octobre à Montréal. L'orchestre symphonique de Montréal exécutera une des pièces retenues par le jury au cours d'un concert de la saison régulière. A Toronto, quatorze concerts seront présentés et ils seront précédés d'un colloque international sur le théâtre musical les 21 et 22 septembre.

### • Enseignement et technologie

Vancouver (Colombie Britannique) sera la ville hôte du Congrès international d'enseignement et de technologie qui aura lieu du 22 au 25 mai 1986, à l'initiative de l'Association des Commissaires d'écoles de Colombie Britannique. Près de 10.000 participants sont attendus à ce Congrès pour discuter de l'impact de la nouvelle technologie sur différents systèmes d'enseignement.

### • Ressources forestières et leur gestion

Du 5 au 8 août 1984, la ville de Québec accueillera plus de 2.000 congressistes de différents pays qui discuteront de l'influence des politiques et des lois sur la gestion des ressources forestières. Québec a été choisie comme hôtesse de ce congrès international en raison de son rôle important dans le domaine de la foresterie. Non seulement est-elle, en effet, le point de convergence des forêts de feuillus, des forêts mixtes et boréales, mais elle possède des usines de pâtes et papiers, ainsi que des institutions d'enseignement des sciences forestières.

### • Recherche et Développement '84

La ville de Montréal abritera, du 2 au 5 octobre 1984, une exposition internationale consacrée à la recherche et au développement *R & D '84*. Produit par la société scientifique Technica Ltée qui a déjà organisé, dans le passé, le Salon des sciences et de la technologie, *R & D '84* comprendra, en plus de l'exposition proprement dite, des colloques, des conférences, des débats et des visites industrielles.

#### Objectifs de R & D '84

L'objectif général de cet événement international sera la valorisation des technologies mises au point par les organismes de recherche et de développement, soit les entreprises manufacturières, les centres techniques, les groupes d'ingénieurs-conseil, les centres et instituts universitaires, les organismes gouvernementaux, les courtiers en transfert de technologie, ainsi que les institutions financières.

D'autre part, cette exposition ouvrira pour les pays en développement une voie d'accès aux technologies nécessaires à leur expansion économique et visant à améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux. Elle constituera donc une certaine concrétisation des politiques mises de l'avant durant les conférences Nord-Sud par des ententes de co-participation et d'assistance aux entreprises en voie de développement.

#### Forum d'informations

*R & D '84* sera unique en son genre car elle permettra de réunir sous un même toit tous les intervenants impliqués dans le vaste champ de la recherche et du développement. La voie sera donc grandement ouverte à de nombreux accords scientifiques et techniques.

#### Secteurs d'activités

*R & D '84* vise avant tout à mettre en valeur des technologies nouvelles développées dans les secteurs de pointe de la science et de la technologie. Les secteurs énumérés, ainsi que les exemples qui les accompagnent, ne sont donnés qu'à titre indicatif.

- Agro-alimentation (nouvelles techniques de fabrication, de synthèse et de conservation)
- Biotechnologie (génie génétique, bio-industries)
- Bureautique (logiciels, traitement de textes)
- Energies nouvelles (technologie de l'hydrogène)
- Environnement (assainissement des eaux et de l'air)
- Espace (satellites, services et équipements de télécommunication, vols spatiaux, équipement de guidage),
- Génie (projets hydro-électrique, énergie nucléaire)
- Micro-électronique (miniaturisation d'appareils)
- Mines et forêts (méthodes de détection, conservation)
- Robotique (automatisation, nouveaux procédés de fabrication)
- Technologie médicale (équipement de laboratoire, traitement au laser)
- Télématic (transmission des communications téléinformatiques)
- Transport (nouveaux combustibles, transport à grande vitesse).

#### ■ Représentant officiel

La firme Robichaud, Poulin & Associés, consultants en innovation technologique, est en charge de la promotion et de la représentation officielle.

Adresse : 1117 Ste-Catherine ouest, suite 700

MONTREAL (Québec) H3B 1H9

Tél : (514) 849-5778

Télex : 05-25134 Mtl-Robichaud



# Le Canada et l'Afrique



## Un film de l'ONF De mains et d'espoir



Fuyant devant l'avance inexorable des sables du désert qui ruinent les terres agricoles, Ibrahim s'en est allé avec sa famille vers l'inconnu de la grande ville : Dakar, la capitale, submergée par l'exode massif d'anciens ruraux, où s'entassent déjà les deux cinquièmes de la population du Sénégal. Sans habileté particulière en milieu urbain, c'était pour Ibrahim le sort des autres : chômer, végéter. Dans des bidonvilles constamment culbutés par le bulldozer les populations refoulées s'installent comme et où elles peuvent. Car en matière d'habitat, nécessité fait loi ! A défaut de plan officiel, il faudra bien se loger quelque part ! Quitte même à ce que l'habitat spontané consacre la prééminence de l'anarchie joyeuse sur l'ordre établi...

Ainsi naît Hann Dalifort sous la pression de la poussée démographique. Une vie sociale s'instaure. La fraternité règne entre les Toucouleurs et les Sérères, deux ethnies dominantes. Les habitants font tout de leurs mains et n'attendent rien de l'Etat, avec qui ils demeurent en paix.

Mais la moitié des «Daliforniens» sont installées sur des terres vendues à des promoteurs urbains qui s'avancent, menaçants, avec leurs projets de complexes domiciliaires, dûment munis de leurs plans et permis. La controverse gronde.

Une production de l'Office national du film du Canada en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les Etablissements humains.

## Maria Chapdelaine sur écran

Maria Chapdelaine, le célèbre roman de Louis Hémon, vient d'être tourné en film par le réalisateur canadien Gilles Carle.

Maria Chapdelaine, c'est surtout le récit passionné d'une fille, Maria, qui rêve d'une vie amoureuse dans un monde différent. Mais c'est aussi un conte de neige et d'absence, la lutte incessante des paysans québécois contre le froid, la terre hostile et la solitude désespérante des grands bois.

● Carole Laure et Nick Mancuso dans les rôles de Maria et François Paradis.



## Association internationale de rencontres du Canada (AIRC)

L'AIRC est un organisme international œuvrant dans les domaines culturel, éducationnel et touristique, sans appartenances politiques, religieuses ou raciales. Il a pour but de raffermir les liens d'amitié et la fraternité entre les peuples de cinq continents et de favoriser l'étude des langues étrangères par des contacts directs. Pour cela, elle met en œuvre un système de correspondance et d'échanges culturels et touristiques. Elle dispose d'une agence de correspondance pour les jeunes (de 12 à 18 ans) et pour les adultes.

L'AIRC est membre de l'Association des Nations Unies. Pour obtenir des renseignements ou pour devenir membre, écrivez à :

AIRC  
C.P. 726  
Succ. Outremont  
Montréal (Québec)  
H2V 4N9  
Canada

Photo de couverture : Jeunes circoncis de la Casamance.

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de l'une des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Imprimé aux N.I.S. Dakar - Rte du Service Géographique - Hann  
Rédacteur en chef : Mme Outi-Kaarina BADJI  
Directeur de publication : Jean OUELLET